

---

## Programme de Formation

---

### AIPR Encadrant (Intervention à Proximité des Réseaux)



---

#### Organisation

**Durée :** 7 heures

**Mode d'organisation :** Présentiel

---

#### Contenu pédagogique

##### **Public visé**

L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) s'adresse à toute personne intervenant dans la préparation ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux. Les métiers concernés sont très variés, allant du secteur du BTP aux services publics, notamment pour des chantiers de travaux urgents ou non.

Plus spécifiquement, pour les "Encadrants", il s'agit de tous les salariés qui supervisent le déroulement des travaux sur le terrain. Cela comprend les conducteurs de travaux, les chefs de chantier, ou toute personne ayant une responsabilité dans le suivi des projets de travaux. Cela peut comprendre également le chef d'entreprise lui-même surtout s'il s'agit d'entreprise de types TPE. La réforme anti-endommagement pour les conducteurs de travaux est d'autant plus impactante que c'est souvent eux qui sont en ligne de mire sur un chantier ayant la responsabilité de l'encadrement des opérateurs, de la préparation administrative et technique des travaux. Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ».

- Chefs d'équipe
- Chefs de chantier
- Conducteurs de travaux

**L'AIPR a une durée de validité de moins de 5 ans.**

##### **Prérequis**

Aucun.

Remarques :

- La formation et les évaluations se déroulent en langue française.

##### **Objectifs pédagogiques**

**Identifier les risques lors des interventions à proximité des réseaux, et de mettre en oeuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement.**

*Cadre législatif :*

- *Arrêté du 15 février 2012 : articles 20 et 21.*
- *Code de l'environnement : articles R554-1 et suivants.*
- *Formation à la sécurité et évaluation du travailleur*
- *Code du travail : Articles L4121-4, L4141-1 et 2, R4141-13 et 14.*

##### **Description**

- Comprendre l'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le



- chantier. Rappel de la réglementation.
- Connaître les acteurs et leurs rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre)
  - Comprendre la nécessité de l'organisation d'un chantier
  - S'approprier le rôle de l'encadrant, ses missions, ses responsabilités
  - Réaliser un dossier DICT, lire les plans, récépissés, repérer les affleurant et réagir sur les écarts
  - Réaliser un marquage conforme, et le maintenir en état durant toute la durée des travaux
  - Appliquer et faire appliquer la règle des 1 mètre devant les affleurant. Savoir apprécier l'imprécision du positionnement des ouvrages et savoir apprécier l'imprécision de la technique utilisée afin de ne pas endommager les réseau. Utiliser des méthodes douces dans le fuseau d'incertitude
  - Connaître la règle des 4A (arrêter, alerter, aménager, accueillir)
  - Vérifier la compétence des acteurs de terrain
  - Diffuser les règles de précaution : sécurité et consignes en cas d'incident, de dommage ou d'accident.
  - Cas pratiques réalisés durant la formation : lecture de DT – DICT ; lecture de plans.
  - QCM de validation des compétences

#### Séquençage :

1ère demi-journée : Présentation de la formation et de son organisation. Formation théorique.  
2ème demi-journée : Reprise formation théorique, puis évaluation les acquis de la formation dont épreuves certificatives individuelles (à blanc puis test réel).

Chaque demi-journée est également ponctuée par 1 pause d'environ 15mn.



#### **EPI**



#### **Modalités pédagogiques**

Mode : Plénière.

Séquence : Synchrones en présentiel.

Méthode : Magistrale.



#### **Moyens et supports pédagogiques**

- Salle de cours et tableau numérique ou tout moyen de projection adéquat.
- Tablettes numériques.
- Supports de cours et Livret pédagogique.

#### **Formateurs**

Nous évaluons et auditons régulièrement nos équipes et nos partenaires et tenons compte des retours d'expérience de nos clients et stagiaires notamment. Les formateurs/examineurs sont titulaires au minimum de l'AIPR Concepteur.



### **Modalités d'évaluation et de suivi**

- Evaluation sommative en fin de formation. L'examen pour les profils **Encadrant/Concepteur** comprend **40 questions** et celui d'**Opérateur** **30 questions** qui sont choisies aléatoirement parmi 255 questions élaborées par un comité de pilotage national réunissant toutes les parties prenantes, et auxquelles sont associées des illustrations.
- La réponse à chaque question comporte 4 choix possibles et détermine un score selon les critères suivants :
  - réponse correcte : **+ 2 points**
  - réponse "je ne sais pas" : **0 point**
  - réponse incorrecte à une question ordinaire : **- 1 point**
  - réponse incorrecte à une question prioritaire : **- 5 points**
- Le score minimal pour réussir à l'examen pour les profils **Encadrant/Concepteur** est de **48/80 points**, et pour le profil **Opérateur** est de **36/60 points**.
  - La présence et l'assiduité des candidats sont matérialisées par la signature des feuilles de présence.
  - En cas d'obtention, délivrance d'une "attestation spécifique AIPR".



### **Informations sur l'admission**

Tout candidat doit fournir une pièce d'identité en cours de validité lors de l'inscription ou à défaut au démarrage de la formation pour confirmer son identité. En cas de refus ou d'absence de justificatif, PEPCI formation se réserve le droit de refuser l'accès à la formation. Le délai d'accès à cette formation dépend du planning et des places disponibles.

*En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.*



### **Informations sur l'accessibilité**

Nos locaux de PARIS (75011) sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre lieu merci de vous renseigner auprès de notre équipe pédagogique.

Pour toute adaptation à une éventuelle situation de handicap, notre référent handicap pourra définir avec vous la possibilité et les conditions de votre inscription ou vous diriger vers une structure plus adaptée. (Renseignements : handicap@pepci.fr)